



95/11005

Strasbourg, le 15 février 1995  
[fcahm95.4]

Restricted  
CAHMIN (95) 4



COE056898

**COMITE AD HOC POUR LA PROTECTION  
DES MINORITES NATIONALES**

**(CAHMIN)**

---

**Participation du Congrès des Pouvoirs locaux  
et régionaux de l'Europe (CPLRE) aux réunions du CAHMIN**

Lors de leur 528e réunion (7 février 1995), les Délégués du Comité des Ministres ont chargé le Secrétariat de solliciter l'avis du CAHMIN sur la participation de la CPLRE à ses travaux, la décision apparaît à l'Annexe 1.

La demande du CPLRE a été formulée par son Président, Mr Tchernoff, dans une lettre du 28 novembre 1994 adressée au Président des Délégués des Ministres. Dans cette lettre, M. Tchernoff mentionnait les Comités directeurs suivants: CDEG, CDPS, CDSP, CDEM, CDMG, CDDS, CDEJ et CDPC, en plus du CAHMIN.

Les Délégués ont décidé, lors de leur 525e réunion, d'autoriser le CPLRE à se faire représenter aux réunions de tous les comités directeurs mentionnés ci-dessus.

Le Comité des Ministres est convenu de reprendre l'examen de cette demande, à la lumière de l'avis du CAHMIN, lors de sa 531e réunion (2-3 mars 1995).

4.1

**CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DE L'EUROPE  
(CPLRE)**

**Demande d'être représenté aux réunions du Comité ad hoc  
pour la protection des minorités nationales (CAHMIN)  
(CM/Dél/Déc/Act(95)525/9.3)**

Décision

Les Délégués chargent le Secrétariat de solliciter l'avis du Comité ad hoc pour la protection des minorités nationales (CAHMIN) sur la participation à ses travaux du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) et conviennent de reprendre l'examen de ce point lors de leur 531e réunion (2-3 mars 1995, niveau B).